

N° 2019 -316

**ARRETE PORTANT OUVERTURE D'UN EXAMEN PROFESSIONNEL  
PAR VOIE D'AVANCEMENT AU GRADE DE REDACTEUR TERRITORIAL  
PRINCIPAL DE 1<sup>e</sup> CLASSE**

**(femme / homme)**

**Année 2020**

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2012-940 du 1<sup>er</sup> août 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès au grade de rédacteur principal de 1<sup>e</sup> classe,

Vu la délibération 2016-25 adoptée le 18 octobre 2016 par le Conseil d'Administration portant sur le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de Seine-et-Marne,

Vu la convention relative à l'organisation des concours et examens communs entre les centres de gestion de la région Ile-de-France,

Considérant que les fonctionnaires, justifiant d'au moins un an dans le 5<sup>e</sup> échelon du grade de rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau, peuvent être nommés au grade de rédacteur principal de 1<sup>e</sup> classe après réussite à un examen professionnel,

**Siège : 10 Points de Vue – CS 40056 – 77564 LIEUSAIN CEDEX**

Service concours : Tél. 01.64.14.17.77 – Fax 01.64.14.17.14

Courriel : [concours@cdg77.fr](mailto:concours@cdg77.fr) – Site internet : [www.cdg77.fr](http://www.cdg77.fr)

## ARRETE

**ARTICLE 1:** Le Centre de gestion de Seine-et-Marne organise, en convention avec les centres interdépartementaux de gestion de la Petite et de la Grande Couronne de la région Ile-de-France, un examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade de rédacteur principal de 1<sup>e</sup> classe pour l'année 2020.

**ARTICLE 2 :** La période de préinscription en ligne de demandes et de retrait des dossiers est fixée du 10 mars au 15 avril 2020 inclus. Les inscriptions sont à effectuer par internet à l'adresse **www.cdg77.fr**, à défaut, par courrier adressé au Centre de gestion de Seine-et-Marne, 10 Points de Vue, CS 40056, 77564 LIEUSAIN CEDEX.

**ARTICLE 3 :** La date de clôture des inscriptions (date limite de dépôt des dossiers) est fixée au 23 avril 2020 inclus. Les dossiers d'inscription comportant les pièces demandées devront être postés avant minuit (le cachet de La Poste faisant foi) ou déposés à l'accueil du Centre de gestion de Seine-et-Marne avant 17H00 à cette date.

Si les pièces obligatoires (états des services) ne sont pas retournées de manière conjointe au dossier d'inscription, le candidat disposera d'un délai qui s'étendra jusqu'à la première épreuve, soit le 24 septembre 2020, le cachet de La Poste faisant foi.

**ARTICLE 4 :** L'épreuve écrite se déroulera le 24 septembre 2020 dans les locaux du Centrex à Noisy-le-Grand (93) et /ou du Centre de gestion de Seine-et-Marne à Lieusaint (77), selon le nombre de candidats inscrits.

**ARTICLE 5 :** Tous renseignements complémentaires et en particulier sur les conditions de candidature pourront être communiqués sur simple demande adressée à Monsieur le Président du Centre de gestion de Seine-et-Marne ou par courriel (concours@cdg77.fr).

Ampliation du présent arrêté, qui sera affichée dans les locaux du Centre de gestion de Seine-et-Marne et des Centres interdépartementaux de gestion de la Petite et de la Grande Couronne de la région Ile-de-France, sera transmise à Madame la Préfète du département de Seine-et-Marne.

Fait à Lieusaint, le 17 décembre 2019

**P/Le président  
du centre de gestion**



**Jean BARRACHIN**

Vice-président

du Centre de gestion de Seine-et-Marne

Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité.

Publié et transmis au représentant de l'Etat le :  
17 décembre 2019

## Accusé de réception préfecture



Imprimer



Envoyer

Objet de l'acte :

Arrêté portant ouverture d'un examen professionnel par voie d'avancement au grade de rédacteur territorial principal de 1e classe 2020

---

Date de transmission de l'acte : 17/12/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 17/12/2019

---

Numéro de l'acte : 2019-316 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 077-287708325-20191217-2019-316-AI

---

Date de décision : 17/12/2019

Acte transmis par : Anne Laure DESMANET

---

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.  
4.1.9. concours, examens, vacances d'emploi